

L'empêcheur de croire en rond

GoZias

HEBDO 539

11^{ème} année - semaine du 30 août au 5 septembre 2018 - 2 €

ÉCONOMIE > 9

Nouveau coup dur
pour le logement social

ACTUALITÉ > 13

Pédophilie : l'alerte
du pape François
au peuple de Dieu

SOCIÉTÉ > 11

Furie mercantile :
une vision du monde

RÉFLEXION > 19

La Bible, miroir
de l'intelligence
et de l'inintelligence

Sahraouis : une lutte oubliée



HOMMAGE > Arcabas, peintre
de lumière et de foi

Entre occupation et exil

Beaucoup ignorent qu'il y a encore en Afrique une colonie et une nation qui se bat pour sa liberté. Beaucoup pensent que la lutte contre l'apartheid a été la dernière bataille contre l'oppression et la ségrégation. Le peuple sahraoui mène une lutte semblable dans les territoires sous contrôle marocain. La *bamada* de Tindouf, le plateau dévolu par l'Algérie où environ 180 000 réfugiés vivent dans des camps gérés par le Front Polisario dont chacun porte le nom d'une ville de la terre occupée, est aussi le siège des institutions de la République arabe sahraouie démocratique en exil. Occupé par le Maroc depuis 1975, le Sahara occidental est pourtant un des trous noirs de l'actualité internationale.

Les Sahraouis ont un droit inaliénable à l'autodétermination dans le cadre de la résolution 1514 qui a permis à de nombreuses nations africaines d'obtenir leur indépendance dans les années 1960. Aucun pays au monde n'a reconnu la souveraineté du Maroc, y compris ceux qui soutiennent l'occupation coloniale de fait et ferment les yeux sur la répression et l'exploitation illégale des richesses naturelles. En premier lieu la France et l'Union européenne dont le Maroc est le premier partenaire économique, régime prédateur et corrompu au lobbying efficace entre réveillons de Noël à Marrakech, séjours dans les ryads et week-ends à l'ombre des palmiers de la Mamounia... Plus qu'une complaisance, une véritable complicité, malgré la brutalité du pouvoir après le mouvement de contestation dans le Rif en 2017, malgré le procès des militants pour l'autodétermination après le rassemblement de Gdeim Izik en 2010, prémice des Printemps arabes¹, où les aveux ont été extorqués sous la

torture, où le droit à la défense n'a pas été respecté. C'est aussi un système de « deux poids deux mesures », lorsque l'arrestation de deux opposants au régime vénézuélien de Nicolas Maduro suscite la condamnation de la communauté internationale, muette sur la matraque qui sévit au Sahara occidental... Même si aucune puissance occidentale ne reconnaît formellement la souveraineté du Maroc sur l'ancienne colonie espagnole, aucune ne remet en question le contrôle qu'il exerce depuis 1975. Les deux grands revers subis par le Maroc sont les deux arrêts de la Cour européenne de justice, en décembre 2016 et février 2018, stipulant que le Sahara ne fait pas partie du Maroc et que les traités d'association et de pêche ne sont pas applicables à ce territoire. Un autre, et non des moindres, est la condamnation du Maroc, en décembre 2016, par le comité de l'ONU contre la torture après une plainte déposée par l'Acat.

Des revers auxquels il faut ajouter le mouvement de solidarité qui a accompagné la grève de la faim de Claude Mangin-Asfari à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), épouse de l'un des condamnés de Gdeim Izik. On retiendra en particulier le soutien de l'évêque du diocèse, Mgr Michel Santier, cosignataire d'une lettre au président de la République avec le maire d'Ivry Philippe Bouyssou. □ E. L (Illustration de la Une : © DR)

1. Mohamed VI aurait-il bénéficié de conseils venus de Paris ? Début janvier 2011, Michèle Alliot-Marie, alors ministre des Affaires étrangères, n'avait pas hésité à proposer à la police tunisienne le « savoir-faire » français pour « régler les questions sécuritaires ».

ÉDITORIAL

Sahara occidental

La dernière colonie africaine

Eva Lacoste

Occupé depuis plus de quarante ans par le Maroc, après le retrait du colonisateur espagnol en 1975, ce territoire situé à l'ouest du Maghreb est privé de son droit à l'autodétermination. Victime de l'oppression et de l'arbitraire, le peuple sahraoui assiste au pillage de ses richesses avec la participation des compagnies étrangères, le soutien de la France et de l'Union européenne.

Ouvert sur l'Atlantique, bordé au nord par la province marocaine de Tarfaya, l'Algérie au nord-est et la Mauritanie à l'est et au sud, le Sahara occidental a été exclu des processus de décolonisation qui ont marqué l'histoire de l'Afrique dans les années 1960. Inscrit par les Nations-Unies dès 1963 sur la liste des territoires dont « les populations ont vocation à leur autodétermination », l'ancien protectorat espagnol est la dernière colonie d'Afrique, occupée depuis 1975 par le Maroc.

Alors que Franco était mourant (décès officiel 20 novembre 1975), l'Espagne souhaitait se défaire d'un territoire de

267 000 km² lui avait été alloué par la Conférence de Berlin¹ en 1884. Elle s'était engagée en 1974, devant les Nations-Unies, à organiser l'autodétermination du Sahara occidental, dans le cadre de la décolonisation générale de l'Afrique. Mais faisant volte-face, l'Espagne l'abandonnait au Maroc et à la Mauritanie en signant les accords tripartites de Madrid le 14 novembre 1975. Les accords avaient été précédés par la « Marche verte », décidée par Hassan II (roi durant trente-huit ans, entre 1961 à 1999) pour faire pression sur les autorités espagnoles². Le 6 novembre 1975 à l'aube, 350 000 civils se dirigeaient vers le sud, précédés par 20 000 soldats marocains.



Un camp de réfugiés sahraouis près de Tindouf © DR

Trois semaines plus tôt, le 16 octobre à 18 h 30, Hassan II révélait au cours d'un discours, son plan pour la « libération » du Sahara occidental³. Dans la journée, la Cour internationale de justice de La Haye s'était prononcée sur l'arbitrage demandé par le Maroc, en affirmant que le droit à l'autodétermination devait prévaloir⁴ et que le Polisario était le seul représentant du peuple sahraoui.

Le Frente popular de Liberacion de Saguia el Hamra y Rio de Oro⁵ ou Front Polisario avait été créé le 29 avril 1973, deux ans avant la Marche verte. Il déclenchait aussitôt la lutte armée contre la colonisation espagnole, avant de mener la guerre d'indépendance contre les forces d'occupation marocaine et mauritanienne. C'est dans ce contexte qu'est proclamée, le 27 février 1976 à Bir Lahlou (nord-est du Sahara occidental), la République arabe sahraouie démocratique. Durant la guerre qui se poursuit, le Maroc n'hésite à bombarder des enfants, des femmes, des vieillards avec de redoutables armes chimiques : le phosphore blanc aux vapeurs corrosives, le napalm qui colle à la peau, brûle les tissus jusqu'à l'os sans qu'il soit possible de stopper sa combustion.

Villages rasés, victimes par milliers

Entre la fin de l'année 1975 et 1976, des centaines de villages nomades sahraouis sont rasés, victimes et disparus se comptent par milliers. Ceux qui peuvent fuir les

combats passent en Algérie (indépendante depuis 1962) où ils survivent dans des camps sur le plateau désertique autour de Tindouf, à 1 460 km au sud-ouest d'Alger). C'est dans la capitale algérienne qu'un traité est signé, le 5 août 1979, entre le Front Polisario et la Mauritanie qui retire ses troupes, renonce à toute revendication sur le tiers du Sahara occidental obtenu lors des accords de Madrid et reconnaît le Front Polisario comme seul représentant du peuple sahraoui⁶.

La guerre entre le Maroc et le Front Polisario se poursuit jusqu'en 1991, lorsqu'un accord de paix est signé sous l'égide de l'ONU, à condition que soit organisé un référendum d'autodétermination. Créée le 29 avril, la Minurso-Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un référendum cherche à établir une liste électorale composée de natifs du Sahara occidental. Dans le même temps, le Maroc déploie une politique de colonisation massive susceptible de faire basculer le scrutin. Dès septembre 1991, c'est la seconde Marche verte avec le transfert de 100 000 Marocains... dont l'inscription sur les listes électorales sera rejetée par la Minurso. Le Maroc n'en a cure... Il repousse le projet de référendum et entend créer une situation irréversible⁷.

Les murs de la honte

Entre 1980 et 1987, Hassan II avait fait ériger un mur de sable et de pierre qui ne laissait

aucun doute sur ses intentions. Haut de deux mètres, il sépare le Sahara occidental en deux parties très inégales. A l'est du mur, un territoire inhospitalier contrôlé par le Front Polisario, à l'ouest la partie occupée par le Maroc, 80 % du Sahara occidental, avec son littoral très poissonneux et ses gisements de phosphates qui vont susciter bien des appétits (cf. focus p. 4). Sur 2 720 km, un rempart avec batteries d'artillerie et barbelés, truffé de part et d'autre par des millions de mines antipersonnel et antichars, qui continue à tuer et à blesser depuis le cessez-le-feu de 1991. Le Maroc s'est trouvé des alliés de choix pour édifier ce mur de séparation, aujourd'hui le plus long du monde : un financement saoudien et une aide technique israélienne et américaine. Ces deux spécialistes en ont sans doute tiré des enseignements pour la construction de leurs murs respectifs. Le premier érigé à partir de 2002 (700 km « seulement ») le long de la ligne verte (ligne d'armistice de 1949), le second après le vote du Congrès américain en 2006 (1 200 km), celui-là même que Donald Trump voudrait renforcer.

Gdeim Izik : un procès emblématique

Malgré le renforcement de l'occupation et la brutalité de la répression, les rassemblements hebdomadaires et les grandes manifestations pacifiques en 1999,

2005, 2010... continueront à exprimer la détermination des Sahraouis. L'accession au trône de Mohammed VI, le 23 juillet 1999, avait fait naître quelques espoirs... vite déçus. Début octobre 2010, environ 20 000 Sahraouis créaient le camp de Gdeim Izik, à 12 km de El Aioun, ville principale du Sahara occidental, pour protester contre leur marginalisation sociale et le pillage de leurs ressources naturelles. Près de 8 000 tentes, beaucoup de jeunes, des femmes, des enfants, un camp pacifique organisé pour la nourriture, l'eau, les déchets. Lances à eau brûlante, gaz lacrymogènes, bombes incendiaires... Le camp était violemment démantelé un mois plus tard (8 novembre) par des militaires, policiers et gendarmes. Les affrontements seront les plus graves

depuis le cessez-le-feu de 1991. Selon les autorités marocaines, onze membres des forces de l'ordre auraient été tués, ainsi que deux civils. Dans la ville de El Aioun des bâtiments officiels sont incendiés, les Marocains molestent la population, saccagent des maisons, arrêtent des milliers de jeunes dont certains resteront emprisonnés jusqu'à six mois.

La justice selon notre ami le roi

Ce n'est pas un hasard si les vingt-quatre Sahraouis du groupe de Gdeim Izik qui ont été arrêtés sont tous des militants favorables à l'autodétermination et engagés dans la défense des droits de l'homme. Après avoir été transférés dans la prison de Rabat-

Salé, hors du territoire occupé, en dépit du droit international humanitaire⁸, ils sont jugés en 2013 par un tribunal militaire et condamnés à des peines de vingt ans à perpétuité, sauf pour deux d'entre eux à deux ans de prison. Des condamnations qui s'appuient sur des aveux extorqués sous la torture, sans preuves matérielles, sans autopsie des corps des victimes dont on ignore le nom, comme le nombre des victimes civiles.

En décembre 2016, après la plainte déposée au nom de Naâma Asfari par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et le cabinet Ancile Avocats, le Comité contre la torture des Nations-Unies à Genève condamnait le Maroc... signataire de la

FOCUS

Le pillage organisé

Loin d'être une terre stérile, un simple bout de désert, ce territoire de 267 000 km² recèle d'immenses richesses minières et halieutiques. En refusant la tenue d'un référendum d'autodétermination décidée par l'Organisation des Nations-Unies en 1991, le Maroc maintient un statu quo qui lui permet de se livrer à une exploitation qui profite aux sociétés étrangères. Aux dernières nouvelles, une nouvelle complicité de l'Union européenne.

Le Maroc est le premier producteur et exportateur de phosphate et de ses dérivés, avec près de 30 % du marché mondial, et le deuxième dans la production d'engrais phosphatés. Découverte par l'Espagne en 1947 à Boukraa, à 100 km au sud-est de El Aioun, la mine est exploitée à ciel ouvert par Phosboucraa, filiale de l'Office chérifien des phosphates. Selon un rapport de Western Sahara Resource Watch d'avril 2017, le volume exporté en 2016 a été de 1,86 million de tonnes, expédiées dans trente-sept vraquiers, pour une valeur estimée à 213,7 millions de dollars. Le sous-sol sahraoui recèle bien d'autres richesses qui suscitent la convoitise des multinationales : le titane, le fer, l'uranium, le manganèse, le titane, le vanadium, peut-être demain le pétrole... Auxquels il faut ajouter le sel et le sable¹ exportés dans les îles Canaries et en France. Les partenaires commerciaux, la France, premier importateur et investisseur, suivie de l'Espagne, les multinationales sont complices d'un pays qui exploite illégalement les ressources d'un territoire, en regard du droit international et aux dépens des populations locales².

Ce n'est pas tout à fait un hasard si la COP22 avait lieu en 2016 au Maroc, malgré son extraction de phosphate destiné aux engrais chimiques, avec une forte présence des sociétés françaises. Plus « propres », des centrales solaires et des parcs éoliens sont projetés et pour une bonne partie au Sahara occidental... où ils sont destinés à piller ses ressources naturelles. Le groupe Engie s'est associé à Nareva, filiale de la Société nationale d'investissement, holding de la famille royale, qui joue un rôle central dans l'économie du pays et en particulier dans l'énergie.

Les concombres, tomates, melons produits près de Dakla, sur la côte du Sahara occidental, sont exportés en Europe via Agadir... où ils sont conditionnés sous le label « Maroc », dont les tomates cerises sous les marques Etoile du Sud, Idyl et Azura, sociétés franco-marocaines. Les immenses serres sont la propriété de la famille royale, de puissants conglomérats marocains et de multinationales françaises. Le Sahara occidental c'est aussi 1 200 km de côtes et des eaux parmi les plus poissonneuses du monde, dont les poulpes et poissons blancs, comme les produits agricoles, sont quotidiennement expédiés vers le Maroc.

Tout ceci est-il bien légal ? Le 27 février 2018, la Cour de justice de l'Union européenne, suite au recours du Front Polisario, statuait sur l'accord de pêche signé par le Maroc et l'Union. Son verdict était similaire à celui rendu le 10 décembre 2015 au sujet de l'accord agricole Maroc-Union européenne : l'accord de pêche ne saurait être applicable au Sahara occidental, territoire colonisé au regard du droit international. Le Conseil européen avait saisi la Cour de justice pour demander l'annulation du verdict de 2015, accordé à l'issue d'une procédure accélérée. Le verdict du 27 février 2018 vient lui aussi d'être annulé le 20 juillet... L'accord de pêche inclurait le Sahara occidental. Les captures halieutiques de l'Union européenne s'élèvent à environ 83 000 tonnes par an, dont 91 % dans les eaux du Sahara occidental. L'arrêt de la Cour de justice européenne entraînerait trop de conséquences juridiques et diplomatiques, et remettrait en cause l'exploitation de bien d'autres richesses... □

1. Le sable est principalement utilisé dans le secteur du bâtiment et travaux publics, notamment pour le béton armé (deux tiers de sable). Il entre dans la fabrication des mortiers, verres, peintures, polymères, mastics, y compris dans celle des additifs alimentaires, cosmétiques, ordinateurs, puces électroniques...

2. A titre d'exemple : l'industrie du phosphate emploie environ 3000 travailleurs, dont seulement 21 % de Sahraouis embauchés dans les emplois les moins rémunérés.

convention en 1986 avant de la ratifier en 1993. Entretemps, le Maroc avait jugé bon de casser le jugement de février 2013 et de renvoyer les accusés devant la cour d'appel de Rabat... L'affaire était d'autant plus délicate que les vingt-trois autres condamnés avaient fait état d'aveux signés sous la torture. Le procès en appel se terminait en juillet 2017, les peines étaient confirmées, sauf pour deux détenus dont la peine avait été réduite et qui ont été libérés.

Le Quai d'Orsay regarde ailleurs

Il ne fait pas bon défier le pouvoir marocain. Claude Mangin-Asfari, citoyenne française, avait pu rendre régulièrement visite à son époux, condamné à trente ans de prison... après avoir été arrêté la veille du démantèlement du camp. Et comme un fait du hasard, le premier refus, en octobre 2016, était tombé au moment où le Comité contre la torture des Nations-Unies examinait favorablement la plainte de Naâma Asfari. Ce dernier, après une période d'isolement, était transféré dans la prison de Kénitra près de Rabat (où Abraham Serfaty, opposant de Hassan II, a passé dix-sept de sa vie), à plus de 1 200 km du Sahara occidental. Le lundi 16 avril 2018, pour la quatrième fois, Claude Mangin-Asfari s'était vu refuser l'accès au territoire marocain. Après une grève de la faim entamée le 18 avril pour interpeller l'opinion publique française, elle continue à se battre comme elle l'exprime dans l'interview qu'elle nous a accordée (cf. p. 7).

Déjà, le 16 mai 2017, les deux avocates Ingrid Metton et Olfa Ouled avaient été violemment poussées hors du tribunal où elles venaient d'annoncer que la défense se retirait du procès pour ne pas continuer à cautionner une mascarade, avant d'être reconduites à l'aéroport sans avoir reçu la visite de représentants du consulat français. Maître Yves Repiquet, du barreau de Paris, avocat des parties civiles, avait détourné le regard... Maître Ouled souffrait d'une élongation et d'un hématome au bras. Maître Metton, qui défend Naâma Asfari, avait déjà été expulsée en 2016, après avoir été interpellée à son hôtel et détenue arbitrairement à la préfecture de police de Rabat. Les deux avocates étaient de nouveau expulsées le 12 février 2018 alors qu'elles devaient rencontrer des personnes victimes de représailles. Rien à redire pour le ministère des Affaires étrangères. Au total, sept juristes européens dont cinq



Grève de la faim de Claude Mangin, épouse du prisonnier politique Naâma Asfari (cf. son interview p. 7) © DR

avocats et leurs accompagnateurs ont subi le même sort, accusés d'être « *entrés au Maroc pour semer le trouble et porter atteinte à l'ordre public* ». Les autorités françaises ne se sont pas davantage émues lorsque Claude Mangin-Asfari a été interdite d'entrée au Maroc. La solidarité est ailleurs, parmi les ONG et la société civile... Un appel était publié le 4 mai 2018 pour demander à Emmanuel Macron d'intervenir auprès des autorités marocaines afin que soit levée cette interdiction de visite et pour mettre un terme aux violations des droits humains au Sahara occidental⁹.

Maroc : un Printemps éphémère

En janvier 2011, près de trois mois après le démantèlement du camp de Gdeim Iyik, la chute de la dictature tunisienne ouvre le cycle des soulèvements populaires, qui vont bientôt atteindre le Maroc, un pays où on ne compte pas, depuis 1999, des procès mettant en cause journalistes, caricaturistes, simples citoyens... Engagées formellement le 20 février dans plus de cent villes et villages marocains, les manifestations impliquent des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui demandent plus de libertés et de démocratie, la justice sociale, la fin de la corruption et le respect des droits de l'homme. L'analphabétisme touche 40 % de la population, le chômage des jeunes atteint environ 30 %... Sans complexe, la famille royale détient une des plus grosses fortunes mondiales. Premier homme d'affaires du Maroc, parmi les plus grands propriétaires terriens, le Commandeur des

croyants est également le premier débiteur de boissons alcoolisées grâce à la chaîne de grandes surfaces Marjane, qu'il contrôle. Il est le propriétaire de nombreux palais et résidences qui accueillent « l'élite politico-médiatique » et ses hôtes de marque.

Pour sa première visite officielle, les 14 et 15 juin 2017, Emmanuel Macron avait choisi le Maroc, au moment où la mobilisation embrasait la région du Rif dont le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que dans le reste du pays, sciemment livré au trafic de cannabis qui enrichit les barons de la drogue. « *J'ai senti que le roi considère qu'il est normal qu'il y ait des manifestations (...) que son souhait est d'apaiser la situation en apportant de la considération à ces régions et des réponses très concrètes en termes de politiques publiques. La discussion que nous avons eue ne me donne pas lieu de craindre à une volonté de répression* », déclarait le président français. A la fin du printemps, cette rébellion pacifique était étouffée dans la douleur. Plus de quatre cents activistes croupissent encore dans les prisons et quatre leaders sont condamnés à plus de vingt ans pour « *complot visant à porter atteinte à la sécurité de l'Etat* ». L'usine Renault, qui venait de franchir le cap du million de voitures depuis son site de Tanger, et le démarrage de celle de PSA à Kénitra méritaient bien un regard compréhensif. Le manque de mémoire serait-il une constante des milieux politiques ? La question mérite

d'être posée... Le 14 avril 2018, le sénateur Christian Cambon (Les Républicains), président du groupe d'amitié France-Maroc et de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, remettait une médaille à Mahmoud Archane. Ancien commissaire de police, ce personnage en quête de respectabilité a été, dans les années 1960 et 1970, un des tortionnaires du régime d'Hassan II et s'est illustré dans le tristement célèbre lieu de détention de Derb Moulay Cherif à Casablanca. Ledit Archane a reçu la médaille d'or du Sénat, à défaut du Prix des droits de l'homme. Cette petite cérémonie se déroulait toutefois à Rabat, à l'occasion d'une visite privée qui n'avait pas été annoncée.

Président de la Ligue de protection des prisonniers sahraouis incarcérés dans les prisons marocaines, membre de l'Association sahraouie des victimes des graves violations des droits de l'homme commises par l'Etat marocain, Hassana Duihi nous a accordé un entretien lors de son passage en France : « *La situation dans la terre occupée se poursuit sans réels changements. Depuis la grande manifestation du 4 mai 2013, 190 personnes ont été expulsées, journalistes, politiciens, avocats, défenseurs des droits de l'homme. Les prisonniers politiques sont actuellement une soixantaine. Ils souffrent à l'intérieur des prisons pour leur participation à des mouvements pacifiques et pour avoir divulgué la réalité de l'occupation.* » Responsable des relations extérieures au sein de l'Union de la jeunesse sahraouie, Hamdi Omar qui l'accompagnait poursuivait : « *Il y a aussi de la souffrance chez les réfugiés de Tindouf. Le manque de travail, la diminution de l'aide alimentaire les poussent à chercher un emploi ailleurs. Nous avons cependant de grands diplômés formés en Algérie, à Cuba ou en Russie, dont un grand nombre de femmes qui ont gagné des droits pendant la période de guerre entre 1975 et 1991 et sont présentes dans toutes les institutions du Parlement sahraoui.* » Une inquiétude : « *La politique marocaine favorise l'infiltration de la drogue dans les camps de réfugiés, une source d'argent utilisée par des groupes terroristes pour attirer les jeunes.* »

Une politique à courte vue

Tous les ans, la France soutient la position marocaine de refus d'élargissement du mandat de la Minurso à la surveillance des droits humains, ainsi que celui de

la mise en œuvre d'un référendum d'autodétermination qui était l'objectif premier du cessez-le-feu de 1991 et une exigence des Nations-Unies depuis 1966. La France fait pression dans les couloirs du Conseil de sécurité et n'hésite pas à brandir la menace du droit de veto, privilège que se sont attribué les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, loin de garantir la paix et la sécurité. Les milliers d'entreprises françaises du CAC 40, les milliers de PME pèsent plus lourd... Avec le risque d'accentuer l'instabilité de la région, en suscitant un sentiment de trahison à l'égard des grandes puissances.

Le 19 avril 2018, un groupe de 104 enseignants-chercheurs internationaux diffusait une lettre ouverte à Emmanuel Macron, dont nous relevons ce passage : « *Comment l'Etat français peut-il s'évertuer depuis quelques années à revendiquer un rôle majeur dans le maintien de l'ordre politique régional au Sahara-Sabel, notamment à travers son implication dans l'opération Barkhane et dans la constitution du G5 Sabel, tout en retardant l'application du droit international au Sahara occidental ? Comment peut-on qualifier la colonisation de « crime contre l'humanité » (votre déclaration d'Alger en février 2017) tout en empêchant la décolonisation de la dernière colonie d'Afrique (...) Comment rendre possible un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie le 4 novembre 2018 tout en ne cessant d'en repousser la mise en œuvre ailleurs ?* » Pour des jeunes nés dans les camps de Tindouf ou ceux qui n'ont connu que l'occupation, la tentation est grande de s'inventer un avenir en Europe. Depuis près de quatre ans, plusieurs centaines de Sahraouis vivent dans des conditions précaires à Bordeaux, dans l'attente d'un droit d'asile que la France ne saurait déceimment leur refuser, étant parmi les premiers responsables de leur détresse. □

1. Organisée par le chancelier Bismark, la Conférence de Berlin (novembre 1884-février 1885) a été marquée par le partage de l'Afrique entre les puissances européennes.

2. En contrepartie de son renoncement au Sahara occidental, l'Espagne obtenait du Maroc une participation dans l'exploitation des gisements de phosphates de Boukraa (Sahara occidental), à 100 km au sud-est de El Aïoun ; le maintien de sa flotte de pêche dans les eaux territoriales sahraouies et deux bases militaires en face des îles Canaries.

3. Le Maroc avait développé, dans les années 1950

et 1960, le concept du Grand Maroc qui devait comprendre le Sahara occidental, la Mauritanie, une partie de l'Algérie et du Mali.

4. Selon l'avis rendu par la Cour internationale de justice de La Haye (Pays-Bas), établie par l'article 92 de la Charte des Nations-Unies, il y avait effectivement un lien entre le Maroc et le Sahara occidental avant sa colonisation par l'Espagne en 1884. Il ne s'agissait pas d'une *terra nullius* (« territoire sans maître »). Des documents attestent de l'existence de liens d'allégeance entre le sultan marocain et certaines tribus sahraouies. La juridiction reconnaît également qu'il existait des droits de nature foncière de la Mauritanie sur le Sahara occidental. Elle ajoute cependant que l'existence de ces liens n'établit en aucun cas une relation de souveraineté territoriale, ni du Maroc ni de la Mauritanie.

5. Le Rio de Oro et le Saguia el-Hamra sont les deux anciennes provinces du Sahara espagnol.

6. Le 10 juillet 1978, Moktar Ould Daddah, premier président mauritanien, était renversé. L'élément déclencheur avait été l'effort de guerre contre le Front Polisario qui alourdissait la dette extérieure. Ce dernier déclarait un cessez-le-feu unilatéral avec Nouakchott (approuvé par l'ONU) : par le traité du 10 août 1979, la Mauritanie cédait sa partie du Sahara occidental (accordée par le traité de Madrid de 1975) au Front Polisario. Quatre jours plus tard, le Maroc annonçait son annexion.

7. En 2000, la Minurso recensait 86 386 électeurs natifs du Sahara occidental, ceux y résidant et ceux vivant dans les camps de réfugiés du plateau de Tindouf en Algérie. Il y a aujourd'hui au Sahara occidental, entre 200 000 et 300 000 colons et entre 100 000 et 150 000 militaires et policiers. Selon certaines sources, il y aurait au moins cinq Marocains pour un Sahraoui.

8. Selon le droit international humanitaire édicté par les Conventions de Genève auxquelles le Maroc a adhéré, il est interdit de déplacer la population civile locale hors de ses frontières, comme il est interdit de faire migrer des habitants de la puissance occupante dans le territoire occupé.

9. Parmi les organisations et personnalités signataires de l'appel du 4 mai 2018 : Association de défense des droits de l'homme au Maroc, Association des familles des prisonniers et disparus sahraouis, Association des travailleurs maghrébins en France, Cedetim, Mouvement de la paix, Mrap, Survie, Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine, Guy Aurenche, ancien président du CCFD-Terre solidaire, Javier Bardem, acteur, José Bové, député européen, Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne, Bernadette Forhan, présidente de l'Acat, Mgr Jacques Gaillot, Alain Gresh, journaliste, Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, Bernard Lubat, musicien, Claude Rault, évêque émérite de Laghouat-Gardaïa (Algérie), Aline Pailler, journaliste, Ernest Pignon-Ernest, plasticien, Pierre Richard, acteur, Sabine Salmon, présidente de Femmes Solidaires...

Sahara occidental, sites de référence : Acat, Survie, Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique, Afaspa, Sahara Info, Ouiso (observatoire universitaire international), Apso, Western Sahara Resource Watch, Fishelsewhere.eu.

« Quand les Sahraouis seront libres, les Marocains seront libres... »

Propos recueillis par Eva Lacoste

Citoyenne française, enseignante dans un collège de la région parisienne, Claude Mangin est l'épouse du prisonnier politique Naâma Asfari. A Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) où elle réside, et dont la mairie l'a accueillie durant sa grève de la faim, celle qui poursuit son combat pour le respect des droits du peuple sahraoui a bien voulu nous accorder un entretien.

Golias Hebdo : Comment êtes-vous venue à cet engagement en faveur de la cause sahraouie ?

Claude Mangin-Asfari : J'ai découvert la cause sahraouie lorsque j'étais chargée de mission Afrique du Nord Afrique de l'Ouest au CCFD-Terre solidaire entre 1989 et 1994. En janvier 1990, à l'invitation du représentant du Polisario en France, je me suis rendue dans les campements de réfugiés sahraouis à Tindouf en Algérie. Avec les Guides de France, dont j'étais Commissaire générale, j'ai favorisé l'accueil des enfants sahraouis dans les camps de jennettes en France. Je suis ensuite partie, de 2001 à 2003, comme volontaire avec l'association Enfants Réfugiés du Monde, dans deux wilayat de la République arabe sahraouie démocratique en exil pour assurer la formation des animatrices de centres de loisirs pour les enfants et les adolescents créés par cette association. Je me suis toujours intéressée aux causes perdues à gagner. A cet égard, le Sahara occidental est exemplaire. Inscrit depuis 1963 sur la liste de l'Onu des territoires non autonomes à décoloniser, il a subi, après le départ des Espagnols, l'invasion marocaine à l'origine d'un génocide qui a fait disparaître près du quart de la population. Les étudiants en droit international s'intéressent au cas du Sahara occidental comme un cas d'école, mais on ne doit pas oublier qu'un peuple souffre et que ce n'est pas terminé.

G. H. : Votre grève de la faim dans les locaux de la mairie d'Ivry, entre le 18

avril et le 17 mai, pour obtenir le droit de visite à votre époux, a, semble-t-il, brisé le silence...

C. M.-A. : Elle a permis de faire connaître la cause sahraouie, et beaucoup de gens qui n'en avaient jamais entendu parler sont désormais informés. Il y a eu beaucoup d'articles de presse, dont plusieurs dans *Le Parisien*, *La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *L'Humanité*... FR3-Ile de France est venue deux fois, Radio et Télévision Algérie internationale, BFM, RFI et l'AFP se sont déplacées pour chacune des quatre conférences de presse que nous avons organisées à la mairie d'Ivry. Au côté du Comité de soutien de la grève de la faim coordonné par Régine Villemont, présidente de l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique, l'Acac-Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et Femmes Solidaires ont été des conseillères et des soutiens.

« Notre groupe tient à condamner fermement les assassinats commis à Gaza, mais permettez-moi d'aborder un autre sujet de colonisation. » C'est en ces termes que le député (PCF) de la Seine-Maritime, Jean-Paul Lecoq, posait une question orale au gouvernement le 15 mai sur le refus de mon accès au territoire marocain depuis deux ans pour visiter mon mari, en rappelant les grandes lignes de l'histoire du Sahara occidental depuis le retrait de l'Espagne. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a répondu aussitôt, évoquant un suivi étroit des autorités françaises. Depuis, rien... De nombreux sénateurs et députés du Val-de-Marne et au-delà ont marqué leur soutien en me rendant visite et en écrivant à Emmanuel Macron : Mathilde Panot de la France Insoumise, vingt députés de La République en marche à l'initiative d'Albane Gaillot, Christine Revault d'Allonnes, députée européenne et présidente du groupe socialiste, les deux sénateurs communistes Laurence Cohen et Pascal Savoldelli, la sénatrice socialiste Sophie Taillé Polian, les conseillers départementaux du Val-de-Marne Lamya Kerouani et Didier Guillaume, le maire de Vitry-sur-Seine...

G. H. : Dans le Val-de-Marne en particulier, le soutien a été très large...

C. M.-A. : Il y a d'abord eu celui du maire d'Ivry, Philippe Bouyssou (PCF), et de la majorité municipale sans lesquels rien n'aurait été possible, qui ont mis un bureau de l'Hôtel de Ville à ma disposition durant ma grève de la faim. De nombreux Ivryens, des paroissiens, des acteurs du monde associatif de toute la France, des membres d'associations marocaines de droits de l'homme, la coordination d'associations maghrébines, les présidents du Secours catholique et du CCFD, des Amis du peuple sahraoui d'Italie, de Belgique, d'Algérie, sont venus me voir ou ont envoyé des messages de soutien, ainsi que l'acteur Pierre Richard, Mgr Jacques Gaillot, la veuve de Boumediène, Pierre Laurent. Trois marches solidaires ont eu lieu dans la commune, ainsi que la projection du film *Dis-leur que j'existe, une histoire sahraouie*¹ qui a réuni Français et Sahraouis de la diaspora.

L'évêque de Créteil, Michel Santier, est passé après une célébration dédiée à Madeleine Delbrêl qui vient d'être déclarée vénérable, et a laissé un beau message sur le livre d'or destiné aux visiteurs. Il est revenu avec l'évêque émérite de Laghouat-Gardaïa, Mgr Claude Rault, qui a pris la parole lors de la conférence de presse du 17 mai et fait mention des camps de réfugiés sahraouis d Tindouf en Algérie qui faisaient partie de son diocèse. Mgr Noyer, évêque émérite d'Amiens, a envoyé un courrier à Emmanuel Macron. De leur côté, l'évêque du Val-de-Marne et le maire d'Ivry lui ont envoyé une lettre commune² le 25 avril. En visite à Rome le 25 avril, Mgr Santier a remis un dossier en mains propres au pape qui l'a transmis à la Secrétaire d'Etat.

G. H. : Quel regard portez-vous sur le renouvellement de la Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination ?

C. M.-A. : Le mandat de la Minurso est renouvelé chaque année en avril par le Conseil de Sécurité, mais cette fois la

prolongation n'est que de six mois pour accélérer les choses après des négociations gelées depuis 2012 et annoncées pour octobre. Il y a une lueur d'espoir pour les prisonniers politiques sahraouis, dont le cas ne manquera pas d'être traité à cette occasion. J'ai d'ailleurs écrit à Horst Kohler, représentant spécial de secrétaire général des Nations-Unies Antonio Guterres, en tournée dans la région fin juin, pour lui faire part de mon interdiction de rendre visite à mon mari.

G. H. : Où en est le soutien de l'Union africaine ?

C. M.-A : Depuis trois ans, l'Union africaine a repris un rôle actif pour le règlement de cette dernière situation coloniale en Afrique. Les trois poids lourds, Algérie, Afrique du Sud et Nigéria, qui ont reconnu la République arabe sahraouie démocratique comme quatre-vingt-trois autres pays, maintiennent le cap. Pendant le Sommet Union Africaine-Union Européenne, en novembre 2017 à Abidjan en Côte-d'Ivoire, le roi du Maroc a dû s'asseoir au côté du président de la République arabe sahraouie démocratique, Brahim Ghali, alors qu'avec le soutien de la France il avait tout fait pour que ce dernier ne soit pas invité. Le président de la Commission Africaine ne s'en était pas laissé compter et avait menacé de déplacer le Sommet à Addis Abéba, siège de l'Union africaine. Le retour du Maroc, à sa demande, au sein de l'Union Africaine,

en janvier 2017, après trente ans d'absence, a été jusque-là un échec. Mohammed VI n'était pas présent au Sommet des chefs d'Etat africains, début juillet 2018 en Mauritanie.

G. H. : Un nouvel espoir s'est-il levé après le boycott de plusieurs marques commerciales au Maroc ?

C. M.- A. : Une action citoyenne originale est née en avril 2018, avant d'atteindre une plus grande ampleur au moment du ramadan qui commençait cette année le 17 mai. Les consommateurs sont incités à ne plus acheter trois produits dominants sur le marché local, appartenant au roi et à ses amis dont le ministre de l'Agriculture, dénoncés pour leurs prix excessifs : le lait Centrale Danone, l'eau minérale Sidi Ali, les carburants des stations Afrika... Impossible pour le pouvoir marocain de sévir contre ce mouvement inédit. Nul ne sait qui est l'instigateur du boycott et comment il a fonctionné, depuis un billet posté sur une page Facebook.

Depuis plusieurs années, de nombreux mouvements de colère se sont élevés contre le prix de denrées de consommation courante. Il y a, au Maroc, un mépris de classe effrayant des riches envers les pauvres. Cette fois, c'est un mouvement très politique, né de la contestation sociale qui s'est exprimée ces dernières années dans le Rif, le Moyen Atlas, la province de

l'Oriental et le Sud. Les peuples marocain et sahraoui subissent tous deux l'oppression du pouvoir, les mêmes violations, les mêmes humiliations. Les seconds sont persécutés et tous leurs droits sont bafoués en tant que colonisés bien qu'ils se battent pacifiquement pour leur indépendance, mais... quand les Sahraouis seront libres, les Marocains seront libres. □

1. Sur demande, Claude Mangin-Asfari peut présenter le film. Contact : claudemangin@yahoo.fr

2. « *Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'urgence de la situation de Madame Claude Mangin-Asfari. Cette dernière a entamé, depuis sept jours, un jeûne de protestation dans le but d'obtenir le droit de rendre visite à son époux Naâma Asfari, militant pacifique pour l'autodétermination du Sabara occidental, incarcéré au Maroc depuis novembre 2010* »...
Extrait du courrier du 25 avril 2018.

N. B. : Philippe Bouyssou s'est rendu le 24 avril au château de Betz (Oise), propriété de Mohammed VI. Alors qu'il était surveillé par un gardien, nul ne lui a répondu à l'interphone. Après une heure d'attente, le maire d'Ivry a glissé une lettre sous la porte avant de repartir. Quelques jours plus tard, un message du conservateur du château précisait qu'il n'était pas habilité à transmettre un courrier au roi.

PANORAMIQUES

Déni de retraite

Le nombre de personnes de plus de 85 ans qui occupent un emploi n'a cessé d'augmenter depuis dix ans aux États-Unis. Ils sont désormais 4,4 % de cette classe d'âge à travailler, contre 2,6 % en 2006. Le phénomène touche de manière égale Blancs, Noirs et Latinos, et toutes les régions des États-Unis. Il a commencé juste après la crise majeure de 2008 qui a frappé de plein fouet les plans épargne retraite des Américains. La plupart le font par nécessité : le coût des soins de santé a augmenté très rapidement ces dernières années et les petites retraites n'ont pas suivi.

Les grands remèdes

Le chef du nouveau gouvernement socialiste espagnol Pedro Sanchez a annoncé la création d'un nouvel impôt sur les banques spécifiquement destiné à financer les retraites : « *Nous mettrons en marche un impôt sur le secteur financier avec pour objectif de compléter les cotisations à la Sécurité sociale, et de contribuer à soutenir le système public de retraites et la dignité des pensions de*

nos anciens », a-t-il déclaré devant les députés. Pedro Sanchez est arrivé au pouvoir le 1er juin 2018 grâce à une motion de censure contre son prédécesseur conservateur Mariano Rajoy, grâce notamment au soutien du parti de gauche radicale Podemos.

L'Afrique malade de l'occident

On les surnomme « *maladies des pays industrialisés* » ou « *maladies de civilisation*. » Mais en Afrique, dès 2030, les maladies non transmissibles (MNT) — diabète et maladies cardio-vasculaires notamment — devraient provoquer davantage de décès que les maladies transmissibles, dont le sida. Leur émergence est liée à l'urbanisation rapide qui a provoqué un changement des habitudes alimentaires (la consommation de viande devient plus régulière, et celle d'huile, de sel, de boissons sucrées de type soda augmente) alors que les individus deviennent plus sédentaires. À cela s'ajoutent l'ingestion accrue d'alcool, le tabagisme et l'exposition aux produits chimiques. Pour ne rien arranger, les politiques de prévention en la matière sont très rares quand elles ne sont pas inexistantes. □ **A. B.**